

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 10/07/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 10 juillet 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

## PRÉSENTS

Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC  
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC  
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais  
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC  
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE  
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN  
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON  
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS  
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE  
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

## REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme LE YONDRE*)  
M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH (*procuration à M. MANO*)  
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC (*procuration à Mme BOURSEAU*)  
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. DURANT*)  
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à M. RECORS*)  
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC (*procuration à M. MAU*)  
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme VIANDON*)  
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS (*procuration à M. SIRDEY*)  
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)

## EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale  
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale  
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental  
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON  
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE  
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON  
Mme LEMAIRE Anne-Marie, membre du CA du CCAS de VILLENAVE D'ORNON  
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC  
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE  
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale  
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS  
M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES  
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional  
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE  
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE  
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE

**PAYEUR** : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 02 juillet 2024 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 26 juin 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10 juillet 2024

Délibération n° DE- 0043-2024

Objet : **Paies informatisées – Tarification 2025**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion propose aux collectivités, dans le cadre d'un service facultatif, une prestation de traitement informatisé de la paie des personnels.

A l'instar du fonctionnement d'autres services facultatifs, les conventions par lesquelles les collectivités adhèrent à ce service, prévoient une tarification forfaitaire des prestations réalisées et la faculté d'une revalorisation du tarif appliqué sur décision du Conseil d'Administration.

Afin de garantir l'équilibre de fonctionnement du service, il est proposé au Conseil d'Administration de porter le prix du bulletin de salaire réalisé de 8,25 € à 8,80 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ceci représente une augmentation de 6,6 % correspondant à la prise en compte de l'augmentation des dépenses de fonctionnement du service liées d'une part, à l'évolution des prix des services informatiques et des fournitures et, d'autre part :

- À l'augmentation des charges salariales liées aux différentes évolutions réglementaires ;
- À l'intégration et vérification des évolutions réglementaires liées à la DSN ;
- À la mise en place de la DSN « signalement arrêt de travail » et « fin de contrat ».

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**.

**DÉCIDE**

- de fixer à 8,80 € par bulletin de salaire édité, le tarif de la prestation « paies informatisées » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- de prévoir une évolution des conditions tarifaires de la prestation « paies informatisées » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Président du Centre de Gestion,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Bordeaux, le 10 juillet 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10 juillet 2024

La secrétaire de séance,



Nathalie LE YONDRE  
Maire de AUDENGE

Le Président,

  


Didier MAU  
Président de la Communauté de Communes  
MEDOC ESTUAIRE

RECEPTIONNEE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT, le :

PUBLIEE LE :